

Ressources territoriales, structures sociales et comportements des acteurs

Patrick Ternaux ¹
CREPPEM
Université Pierre Mendès-France Grenoble 2
1241 Rue des Résidences
BP 47 38040 Grenoble Cedex 9

Bernard Pecqueur ²
PACTE
Université Joseph Fourier Grenoble I
14 bis Av Marie Reynoard
38100 Grenoble

Face à l'abondante littérature de ces dernières années concernant les notions de ressource (Colletis et Pecqueur 2004), de patrimoine (Barrère et al 2005), de capital social (Coleman 1988 ; Bourdieu 1986) et le rôle des institutions sur les dynamiques territoriales, que certains regroupent sous le vocable de « gouvernance territoriale » (Gilly et Wallet 2005), ce texte propose de préciser la relation entre les ressources et les acteurs dans la construction, le fonctionnement et l'évolution des territoires. Nous montrerons que ces deux notions sont indissociables, réanimant ainsi les débats entre structure, institution et action sociale.

Il n'est pas dans notre propos de verser dans un déterminisme structuraliste qui consisterait à vouloir expliquer la complexité des processus territoriaux exclusivement par des facteurs endogènes participant à la construction du territoire. Cependant, il serait encore moins satisfaisant d'ignorer la portée explicative de cette méthode à une époque où l'on souffre « d'une diversité des manières de concevoir l'institution » (Théret 2000). Bien qu'à la croisée des trois principaux paradigmes que sont l'individualisme méthodologique, l'holisme et

1. pternaux@wanadoo.fr
2. Bernard.Pecqueur@ujf-grenoble.fr

l'interactionnisme, l'institutionnalisme connaît un renouveau et à la fois un éclatement au vu, par exemple, des travaux récents de North qui tendent à remettre en question plusieurs postulats fondamentaux de l'institutionnalisme du choix rationnel (Coban 1995). De même, la confusion reste grande entre institution et organisation, acteur individuel et acteur collectif.

Or, l'une des questions centrales est bien celle de penser « *le rôle des médiations entre structures sociales et comportements individuels afin de comprendre ces derniers et leurs formes collectives* » (Théret 2000 : 1). Notre approche empruntera à la dynamique des systèmes (Nicolai 1960), au structuralisme génétique et méthodique de Piaget (1968), aux apports de Commons concernant la notion de *going concern*, c'est-à-dire du processus inscrit dans la durée de mise en rapport des acteurs (1950). En ce sens, elle s'approche de « l'holindividualisme », mais ce texte soulève des questions déjà bien présentes en sciences sociales depuis près d'un siècle et que certains économistes découvrent de nos jours. Certes, les faits économiques, les rapports de production sont objectifs, mais ils ne sont pas indépendants du contexte social, politique, culturel, historique et spatial dans lequel ils se déroulent. Leur interprétation passe par la subjectivité des acteurs (système de règles, de valeurs, de signes, systèmes symboliques) selon la place, le rôle et la conscience que ces derniers peuvent avoir de leur positionnement dans le processus de production, dans la société en général, dans leur communauté (famille, groupes sociaux, réseaux) en particulier. Or, cette communauté est toujours située d'un point de vue territorial et ces processus demandent à être étudiés en dynamique car les territoires évoluent sous l'effet de leur propre fonctionnement, assuré par le jeu des acteurs et révélé par leurs activités (Billaudot 2005), que ce soit à un niveau local, régional ou national. L'important, en fait, est le sentiment d'appartenir à une communauté.

L'article se divise en deux parties. La première revient sur la notion de ressources territoriales, de patrimoine cognitif et montre que les interactions entre les acteurs sont au centre du processus de construction territoriale. On s'interrogera donc sur la notion d'acteur, celle d'habitant et de population paraissant mieux appropriée afin de rendre compte des dynamiques territoriales. Puis, nous approfondirons dans la deuxième partie l'articulation entre structure sociale, comportements des acteurs et institutions. Nous verrons dans quelle mesure le territoire est fait de comportements d'interrelation. Comment les rapports et les groupes modèlent les comportements, mais aussi comment les territoires changent sous l'effet de leur propre fonctionnement, sinon les structures suffiraient à elles seules à l'expliquer ?

Le territoire, lieu de ressources potentielles et révélées

Selon Bailly (1994 : 275), « *le territoire est un espace marqué par le groupe* ». Depuis l'apparition de la propriété, le territoire est sujet et source d'appropriation, de partage, de discussion, de conflit ; bref, il est profondément social, produit, enrichi ou détruit par des habitants, propriétaires ou simples occupants du sol. Cette conception n'est pas éloignée en géographie du tournant culturel et social

(Claval 1995 ; Di Meo 1998), du renouvellement de la géographie politique où le territoire est un espace d'identification, d'appropriation. « *Un espace qui n'existe pas pour les hommes, qui n'est par eux ni occupé, ni approprié, ni imaginé n'intéresse pas le géographe. Il l'abandonne volontiers aux sciences de la Terre ou à ce qu'il appelle des « disciplines connexes » (météorologie, géologie, etc...)* » (Staszak 2001 : 80). Ce n'est donc pas le territoire physique en tant que tel qui est important puisque l'espace géographique est le produit des sociétés, résultant d'une interprétation des hommes, d'un système de représentations. Les ressources non activées par l'homme restent en l'état latent et ne présentent pas d'intérêt immédiat. Pour Maillat (1994 : 256), « *ce qui importe c'est le regroupement d'acteurs économiques, de ressources immatérielles (formation, recherche) qui, par leurs interactions, développent des compétences, des savoir-faire, des règles, etc..., spécifiques* ». Le territoire n'est donc pas une donnée *a priori*, un conteneur de ressources naturelles et matérielles, conception qui désarrime le construit (approche en statique) des processus de construction et d'évolution des territoires (approche en dynamique) et efface surtout, le rôle primordial des acteurs dans l'élaboration des ressources.

Nature des ressources et patrimoine social

Autant préciser immédiatement que notre propos ne s'inscrit pas dans la perspective de la géographie physique ou de l'économie des ressources naturelles ou des matières premières, non pas que ces ressources ne soient pas dignes d'intérêt mais parce qu'elles relèvent du système de représentations des acteurs, donc de la valeur relative que ces derniers leur attribuent, à un moment donné, et que ces ressources n'acquiescent une valeur marchande qu'à partir du moment où elles sont révélées. Les ressources naturelles renvoient donc principalement à *l'extraction* de biens qui, après transformation, donnent des ressources économiques. Elles peuvent constituer un potentiel, un patrimoine naturel dès l'instant qu'elles sont connues. Ces ressources dites naturelles peuvent ne pas faire l'objet d'une exploitation quelconque par l'homme, soit de manière intentionnelle (gisement accessible mais non exploité), soit inintentionnelle (réserves inaccessibles, estimées comme les réserves en pétrole de la Sibérie). Dans ce cas, ces ressources restent latentes ; elles ne constituent pas une ressource active pour le territoire. Dans la classification opérée par Colletis et Pecqueur (1993, 2004) qui distingue des ressources et des actifs génériques et spécifiques, la plupart de ces ressources entrent dans la catégorie des ressources génériques. Leur valeur ou leur potentiel sont indépendants de leur participation à un quelconque processus de production. À partir du moment où les ressources naturelles sont exploitées, elles deviennent des actifs génériques. Elles acquiescent une valeur économique, elles sont dans le marché et ont un prix. Si on change de perspective pour prendre en compte les phénomènes environnementaux et les relations entre l'homme et la nature, on introduit une double distinction. D'une part, d'autres caractéristiques naturelles comme un domaine neigeux, une plage, un site naturel vont pouvoir entrer dans un système de production ; c'est le cas de l'économie du tourisme, par

exemple. D'autre part, cette transformation en ressource de la nature souligne sa fragilité, son caractère non reproductible ou destructible. De nouvelles activités seront donc nécessaires pour préserver la nature, les paysages, l'environnement. Ce qui fait territoire ne peut donc pas se limiter aux ressources naturelles, il faut y intégrer le jeu des acteurs qui sont les signifiants de ses transformations et de son évolution sur le long terme.

Le territoire n'existe donc pas en tant que tel. Cela signifie que parmi les ressources dont dispose un territoire, certaines seront activées par les acteurs, et d'autres pas, ce processus étant variable dans le temps et dans l'espace. Un territoire n'est donc pas qu'un réservoir de ressources. Faut-il encore que ces dernières soient activées.

A la suite des travaux de Barrère et al (2005), c'est la notion de « *patrimoine cognitif* » qui pourrait nous aider à considérer le mouvement de spécification d'un capital de type culturel qui est à l'origine des processus de construction territoriale. À la différence d'un capital qui relève de la destruction et de l'appropriation, un patrimoine relève de la « conservation » et de la « transmission ». Un patrimoine serait composé de ressources libres, ressources-externalités et ressources-produits, créées, disponibles ou reproduites dans une structure sociale en raison des activités qui s'y déroulent.

Une ressource-externalité est une externalité positive (un effet non visé positif d'une activité sur une autre) constituée en ressource. Mais toute externalité n'est pas systématiquement une ressource. Pour qu'elle le devienne, il faut qu'elle passe par un processus de structuration, ce processus étant propre à la structure sociale considérée qu'est le territoire, lui-même susceptible de plusieurs dimensions (locale, régionale, nationale...).

Une ressource-produit libre serait un produit (converti en ressource) de libre accès, c'est-à-dire pour lequel il n'est pas nécessaire d'établir une relation de circulation avec le producteur pour en disposer. Au même titre que l'organisation, le territoire serait ainsi une structure sociale « titulaire » d'un patrimoine, et la proximité se définirait comme l'attribut d'une personne concernant son accès à un patrimoine (celui en l'occurrence du territoire, ou de l'organisation).

Patrimoine et ressources (et singulièrement ressources-externalités) ainsi définis et articulés permettraient alors de qualifier un territoire et par delà la proximité. La ressource-externalité n'a ainsi d'existence que « contextualisée », et ne doit pas son statut à de quelconques ou supposées propriétés intrinsèques. On peut qualifier ces ressources à haute valeur contextuelle de « spécifiques ». Elles créent des connaissances nouvelles pour résoudre des problèmes inédits.

En d'autres termes, nous considérons que le « patrimoine » - si l'on veut utiliser ce terme pour aider à qualifier une construction territoriale qui ne produirait pas ex-nihilo - est constitué par la mémoire de situations de coordination antérieures réussies, par la confiance entre les acteurs qui en est le résultat, ainsi que par des ressources cognitives spécifiques virtuellement complémentaires (susceptibles d'être combinées pour résoudre des problèmes productifs à venir). Cependant les dérapages liés aux relations de pouvoir, le rôle parfois central des conflits, ne sont pas intégrés dans cette problématique. La démarche est relativement statique ; on ignore les conditions à partir desquelles ont été

construites ces ressources patrimoniales.

Il en est de même à propos de la notion de « capital social ». Selon Coleman (1988), elle se définit par sa « fonction » qui est de faciliter l'action et les interactions entre individus. Ce capital existe sous trois formes : les obligations et les attentes des individus dans une unité sociale ; l'acquisition, la circulation et le coût de l'information qui est véhiculée par des relations sociales et qui lui confèrent sa crédibilité ; les normes qui engagent et dont la transgression entraîne des sanctions, normes qui assurent ainsi un contrôle social évitant le recours à des procédures formelles. Le capital social est ainsi davantage défini par ce qu'il *fait*, ou permet, que par ce qu'il *est*. Il revient à Lin (1995) d'avoir suggéré d'intégrer le capital social, dans une perspective proche de celle que nous défendons, dans une théorie générale des ressources. Lin définit ainsi le capital social comme une richesse *potentielle* incorporée dans la structure sociale et qui peut être (mais ne l'est pas nécessairement) mobilisée en cas de besoin. Le concept de capital social recouvrirait ainsi à la fois des *ressources existantes* et des *ressources latentes* liées à un réseau relationnel stable plus ou moins activé.

L'activation d'un capital latent nous rapproche ainsi de Hirschman (1986) mais aussi de Bourdieu (1986) pour lequel le capital social se définit par l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations, à l'appartenance à un groupe. Ces approches présentent l'intérêt de souligner l'importance des ressources à caractère latent ou potentiel et mettent l'accent sur la question centrale de la coordination. Elles laissent en revanche trop de côté, le rôle central de l'action, le sens pratique que Bourdieu développe dans sa conception du structuralisme constructiviste. L'accent est mis sur l'allocation des ressources (formation d'un stock de connaissances, de relations sociales), mais pas assez sur les processus de création à l'origine de ce capital. Les rapports entre le « global » et le « local », le « centre » et la « périphérie » ne sont pas suffisamment parachevés. Les actions périphériques sont-elles de simples applications mécaniques des décisions centrales ou bien, comme le souligne Bourdieu, sans que ceci exclu cela, sont-elles « *des résistances de l'intérêt privé ou du particularisme local à des mesures centrales ?* » (Bourdieu 2000 : 155).

La place particulière des ressources spécifiques et la relation ressource / actif.

L'une des caractéristiques de la mondialisation actuelle est de différencier les territoires. L'idée que nous développerons ici c'est que cette différenciation s'effectue sur la base de ressources non pas génériques (sans particularité), mais spécifiques (propres à un territoire particulier, qu'on trouve ici et pas ailleurs) et que les acteurs sont à la source de cette création. Les ressources spécifiques ont donc une nature particulière. Elles sont, en effet, incommensurables (non exprimables en terme de prix), non transférables et hors marché. Elles apparaissent lors de combinaisons de stratégies d'acteurs et participent ainsi au processus de construction d'un territoire.

Ces ressources ne sont donc pas les normes ou les conventions en vigueur sur un territoire donné, mais ce qui est susceptible de leur donner naissance, c'est-à-dire une coordination spécifique liée à l'action sociale des acteurs. Les actifs ne sont pas à confondre avec les acteurs. Ils sont plutôt le résultat d'activation de ressources par ces derniers. C'est en ce sens qu'on peut parler de rencontres productives. Ces occasions sont des processus de coordination situés dans le temps et dans l'espace, qui créent et renouvellent les conventions et les normes locales. Dans la lignée des travaux de Veblen et de Commons, ce n'est pas de l'individu dont il faut partir, mais de sa mise en relation avec les autres, dans le cadre de réseaux, d'un encastrement social des institutions économiques. Cet *embeddedness* issu de Karl Polanyi, attire l'attention sur le poids des relations personnelles, des liens faibles, qui assurent le fonctionnement du système économique (Granovetter 1985). Appliqué au territoire, ces relations aux autres passent par la notion de population dont les habitants sont des acteurs parmi d'autres.

Il reste toutefois que cette notion d'acteur nécessite quelques précisions. Selon les écoles et les courants de pensée, il peut s'agir de l'individu pris isolément comme l'entend l'individualisme méthodologique. Dans les approches holistes, il est question de l'acteur collectif, sachant que le tout n'est pas la somme des parties. Dans des approches plus appliquées ou sectorielles, comme en économie industrielle, la firme devient un acteur, confondant alors l'agent individuel avec l'organisation, voire les institutions dans la lignée de la nouvelle économie institutionnaliste (Williamson 1994). L'interactionnisme peut porter à confusion selon ses références à Goffman ou à des auteurs qui intègrent cette dimension dans un cadre d'analyse plus large. Ce faisant, la relation avec le territoire n'est pas claire. L'individu est a-spatial et déconnecté de tous liens avec l'espace-territoire dans lequel il vit. Il en est de même en économie du travail. Les notions de travailleur, de salarié, de producteur se superposent souvent sur le plan sémantique. La première renvoie à une conception classique d'individus qui activent leur force de travail contre l'obtention d'un salaire. En ce sens, elle se heurte à la notion moderne de salarié, qui ne reconnaît plus en tant que tel le travailleur, mais qui ne rend pas compte davantage des non-salariés (professions indépendantes, artisans, commerçants, agriculteurs...). Ensuite, le producteur peut être considéré comme l'agent qui produit autant que celui qui investit et organise la production. La démographie propose encore une autre grille de lecture. Les notions de population active, inactive, ne recouvrent pas le champ du réel et de la géographie des individus dans l'espace. Il en est ainsi, par exemple, des notions d'actifs et d'inactifs qui peuvent croiser, à leur tour, celles de recension des chômeurs selon les nomenclatures de l'ANPE, de l'INSEE, assez largement discutées. Les jeunes scolarisés, les étudiants, les femmes au foyer, les retraités, sont autant d'inactifs considérés comme des quantités négligeables par leur apport à la formation du PIB, mais qui pèsent dans la reproduction des structures sociales d'un pays.

La géographie nous propose une autre terminologie : les notions d'habitant et de population, c'est-à-dire des êtres qui habitent, peuplent un lieu, des personnes, ou un ensemble de personnes, qui ont leur demeure ou leur résidence en un lieu déterminé. L'irruption de la notion d'habitant à côté de celles de salarié, de

travailleur est d'autant plus intéressante qu'elle exprime la disjonction fonctionnelle entre l'espace d'implantation de l'entreprise et le territoire de vie des « gens ». En effet, la superposition des activités, des entreprises, de l'espace physique et des salariés qui sont aussi les habitants, est possible lorsque l'on observe les lieux à une échelle plutôt macroéconomique. Mais, dès que la focale se rapproche et que l'on « zoom » sur les territoires, alors les divers plans se décalent comme une image qui devient floue. Les salariés ne sont plus forcément aussi les habitants, compte tenu des allongements de parcours des migrations pendulaires quotidiennes. De même, les entreprises ne sont pas toutes enracinées dans le lieu et peuvent être nomades, c'est à dire susceptibles de repartir aussi vite qu'elles étaient venues. Dès lors que l'on s'attache à comprendre les processus de développement territoriaux, il est nécessaire de préciser l'échelle territoriale dont il est question.

Structures sociales, comportements des acteurs et dynamique des systèmes territoriaux

La notion de ressource territoriale, telle que nous l'avons défini, n'est pas étrangère à celle de structure sociale et celle d'actif relève d'un processus de transformation dont les agents sont les acteurs.

Les approches structuralistes, tel que le structuralisme philosophique althusserien pouvait l'entendre, ont été maintes fois dénoncées pour leur caractère souvent trop dogmatique dans leur conception de l'action sociale (Théret 2003). Les structures seraient déterminantes et expliqueraient à elles seules les comportements des agents et le fonctionnement des systèmes, leur évolution n'étant envisagée que dans un schéma qui se reproduirait plus ou moins à l'identique. Notre analyse ne se pose pas en ces termes et le structuralisme ne se limite pas à ce point de vue. Toutefois, il est nécessaire de mettre l'accent sur les antériorités, les présupposés de l'action sociale, étant entendu que du point de vue des sociétés humaines, l'idée d'un territoire sans vie humaine, n'a pas de sens en sciences sociales. Il paraît donc difficile de concevoir une ressource sans les acteurs qui participent à sa création et sa mise en œuvre. Ce faisant, la plus petite unité concrète d'observation du sociologue n'est pas l'individu, mais les interactions entre eux, voire leurs activités. Dans un premier temps, nous avancerons l'idée que le territoire est une structure sociale qui s'impose aux agents qui en sont les supports et la réalité du territoire est faite de comportements d'interrelation.

Le territoire est une structure sociale faite de comportements d'interrelation

La seule réalité immédiate n'est ni la société, ni l'individu, mais l'existence de relations vécues par les agents au sein de groupes situés : p. ex. la famille, l'école, l'entreprise ou le groupe d'amis. Ces groupes et ces relations vécues sont situés,

c'est-à-dire communs aux agents d'une aire géographique donnée. Les agents les trouvent constitués à leur arrivée au monde social qu'il s'agisse du nouveau-né ou de l'immigrant. Ces relations participent à l'élaboration de valeurs et de conventions qui sont locales avant d'être globales. Ces relations structurent les comportements des acteurs. C'est en ce sens que le territoire est une structure sociale. Une structure sociale, ce sont des comportements d'interdépendance (Nicolai 1960). Structure et comportements forment une unité dialectique. C'est ce qui fait qu'un système social tient ou existe. Une structure sociale est donc une construction réalisée par des acteurs, comme le soulignait Lefebvre (1966). La dimension spatiale ne doit pas être gommée ; elle est, au contraire, fondamentale. Radcliffe-Brown (1952), à propos de l'anthropologie sociale soulignait déjà que la réalité concrète n'était pas une essence mais un processus, celui de la vie sociale et que ce processus consistait lui-même en une multitude d'actions et d'interactions d'êtres humains, agissant individuellement ou en rapport les uns avec les autres, c'est-à-dire en groupes, sur des territoires. Face à la diversité des événements particuliers apparaissent des régularités sur le long terme, ce que Radcliffe-Brown appelait des formes de vie sociale. Ces formes de vie sociale peuvent évoluer sans que les structures changent. Une collectivité territoriale, une nation, une tribu peuvent continuer à subsister, en tant qu'arrangements d'individus, bien que les personnes changent dans le temps. Il existe donc une structure permanente qui explique aussi la raison pour laquelle les faits sont si souvent impuissants à faire évoluer le système. Pendant une période donnée, le territoire garde une certaine permanence de structure, bien que ses parties constituantes (firmes, organisations, habitants) changent. Une société, au cours de son histoire, peut modifier son type structural, sans rompre sa permanence. Les cellules constituantes peuvent changer, l'arrangement structural des éléments subsiste. L'historicité du territoire est le processus qui maintient cette permanence structurale. L'existence d'un territoire n'est autre que le fonctionnement de sa structure.

Pour avancer sur cette voie, il convient de sortir du dilemme micro / macro, de l'opposition entre l'individualisme méthodologique et le holisme, comme de la conception structuralo-fonctionnaliste en sociologie dont le point de départ de l'analyse est la société globale. Notre perspective n'est pas intermédiaire entre l'individu et la totalité, elle est d'une nature différente et autonome. Elle traite non pas du groupe en tant que tel, mais de l'émergence et de la formation (toujours mouvementée) d'une dynamique de coordination d'acteurs. La juxtaposition local / global doit être revisitée au profit d'enchâssements beaucoup plus complexes entre des normes respectées (intériorisées) ou rejetées (comportements de déviance), mais dont le sens dépend du niveau spatial d'analyse retenu (national, régional, local) et de l'osmose ou non qui s'opère avec les valeurs, les idées, les symboliques du territoire considéré. En réalité, les processus institutionnels évoluent en continu par des flux permanents entre des formes de coordination reposant sur des principes d'action généraux et des formes de coordination plus locales, qui mobilisent des liens de proximité (Eymard-Duvernay 2006). Si l'enjeu « est bien d'articuler ces deux niveaux de la coordination » (p. 20), il reste à faire la part des choses entre normes et valeurs d'une part (à quel niveau les traiter ?),

et de l'autre, en matière de lien social et de processus de coordination.

Bien entendu, un système de relations ne correspond pas à n'importe quel arrangement. Ces relations sont structurées, ordonnées, hiérarchisées à travers un certain nombre de règles ou de normes que l'on nomme institutions. Comme le souligne Théret, « *l'institution est à la fois présente dans la structure et dans le comportement* » (2003 : 73), ce dernier étant structuré et structurant. Ce sont justement ces normes produites par le corps social qui, à travers leur cohérence, assument la persistance et la permanence de la structure sociale. À tout moment, sans en avoir pleinement conscience, notre conduite s'inspire de normes qui servent de guides ou de modèles à nos actions. Ces valeurs et ces normes sont vécues, enseignées, progressivement intériorisées, dans des milieux restreints, sur des territoires où nous avons grandi et sur lesquels nous évoluons, même si ce ne sont plus ceux de notre enfance. Cela n'est pas le fait d'intention ou d'invention individuelle. Elles sont le fait de comportements d'interrelation. Ces manières d'agir, de penser, exercent leur contrainte parce qu'elles se présentent à nous sous la forme de règles, de normes, de modèles dont nous devons nous inspirer pour orienter notre action, si nous souhaitons que celle-ci soit acceptable dans la société dans laquelle on vit. L'action serait ainsi orientée par des normes et des règles collectives. Cette orientation normative de l'action n'a pas qu'un caractère contraignant, selon une connotation péjorative souvent reprochée à Durkheim. Si *Ego* et *Alter* parviennent à saisir leurs attentes respectives, c'est parce que tous deux se réfèrent à des normes connues et acceptées par l'un et par l'autre.

Donc, l'interaction n'obéit pas au hasard. Elle répond à une structure, elle adopte une forme (*gestalt*). C'est dans les normes collectives dont s'inspirent les acteurs qu'il faut chercher le principe de la structure de l'action. L'action humaine, même la plus personnelle, obéit à des règles extérieures, communes, collectives. C'est par sa référence à une structure de règles et de normes collectives que toute conduite humaine est significative et cohérente aux yeux du sujet lui-même aussi bien qu'aux yeux des autres avec qui, ou au milieu de qui, le sujet agit. En somme, l'action humaine est sociable parce qu'elle s'inscrit dans une structure d'action qui lui est fournie par des normes et règles collectives communes dont elle doit s'inspirer. C'est l'axiome le plus fondamental de la théorie sociologique.

Ces règles servent de guides (ou de standards) dans l'orientation de l'action. Les anglophones les désignent par le terme de « patterns of culture » ou « cultural patterns ». Le « pattern », c'est le patron, c'est-à-dire le modèle, ce qui évoque l'exemplarité. Nous devinons le lien entre les modèles culturels et l'orientation normative de l'action sociale. Cette dernière peut être alors définie comme toute manière d'agir, de penser dont l'orientation est structurée suivant des modèles qui sont collectifs, c'est-à-dire partagés par les membres d'une collectivité de personnes.

Les rapports et les groupes modèlent les comportements

Cette idée de partage est fondamentale car elle permet de comprendre comment et pourquoi les agents acceptent de valider les rôles que le système les contraint

à tenir. Sinon, qui garderait les gardiens ?

C'est aux travaux sociologiques de Freud, à sa notion du Surmoi comme contrôle social intériorisé, mais aussi aux travaux de Piaget que l'on doit la mise en évidence du processus de socialisation par lequel les normes sociales sont intériorisées, incorporées par la personnalité psychique et en deviennent partie intégrante. Piaget est connu par ses travaux sur le développement des stades opératoires de la pensée et de l'intelligence chez l'enfant (1966), montrant que ce processus est autant social que psychique, que les connaissances, les normes, les valeurs du milieu, après avoir été imposées de l'extérieur, sont progressivement intériorisées, pour devenir la raison et la conscience de chaque individu. Son structuralisme génétique et méthodique réhabilite l'acteur par l'articulation qu'il établit entre structure et comportement. Chez Piaget, les structures sont présentes dans le comportement des acteurs - comme dans la conception de l'action collective chez Commons - par la triade règles/valeurs/symboles (Théret 2001).

Les règles assurent la reproduction des structures ; les valeurs renvoient aux modalités précises prises par les règles dans leur fonctionnement ; les signes et les symboles leur donnent leurs significations (Piaget 1968). D'abord par l'éducation (famille, école), puis par des relais institutionnels, les habitants d'un territoire développent des dispositions, des tendances et des besoins auxquels la conformité aux normes est la réponse désirée. Adultes, ils deviennent à leur tour les supports de ces groupes et de ces structures, ils les perpétuent la plupart du temps, sauf en cas de choc exogène, de défaillance du processus de socialisation. Il résulte de ce processus que les modèles culturels, tout en étant dans la société, sont aussi en même temps « dans » les territoires et les habitants qui les peuplent et hors du territoire, par la mobilité spatiale des acteurs. Mais ces modèles ne sont pas extérieurs aux personnes, comme le soutenait Durkheim. Ils sont intériorisés par les agents. C'est ce point qui n'est pas suffisamment pris en compte dans les débats actuels concernant le sens à attribuer à la proximité géographique.

Cette intériorisation des modèles (patterns) a une vertu de régulation sociale fondamentale car la contrainte n'est plus vécue comme telle. Au contraire, il peut se produire des mécanismes d'identification aux modèles culturels. Appartenir à une collectivité, c'est partager avec les autres membres des traits communs pour se reconnaître dans le « Nous » qu'elle forme ; c'est s'identifier à ce « Nous » pour y puiser, du moins pour une part, sa propre identité psychique et sociale. La proximité physique entre les habitants peut faciliter, sous certaines conditions (cohérence par complémentarité) ce processus et renforcer le sentiment d'identification au territoire.

La règle peut être souhaitée car elle préserve de l'incertitude et guide les comportements des acteurs (Commons 1934, 1950). Les règles organisent les représentations des individus et sont alors efficaces à condition qu'elles se conforment à « des transactions routinières », c'est à dire des routines, des habitudes de pensée issues de l'expérience et nécessaires pour que l'esprit gère l'incertitude (Ternaux 1998). Ce qui cimente alors le territoire, c'est l'action collective coutumière. Les règles permettent « des anticipations partagées » en injectant de « *l'ordre dans les transactions, en fournissant la sécurité des anticipations dont les gens ont besoin pour fonctionner quotidiennement* » (Biddle

1990). Cette conception est présente également chez North : « *à travers l'histoire, les institutions ont été inventées par les hommes pour créer de l'ordre et réduire l'incertitude dans les échanges* » (North 1991 : 27).

On n'acquière pas que des connaissances scientifiques et techniques par des procédés cognitifs complexes qui seraient déconnectés de toute réalité culturelle et politique. On apprend aussi, et surtout, à se conformer à des modèles culturels et cet apprentissage passe par le prisme, plus ou moins déformant, de cette intériorisation. Ces modèles ne relèvent pas d'un déterminisme génétique. Ils varient dans le temps et dans l'espace ; ils ne sont pas les mêmes d'une civilisation à l'autre, d'un territoire à l'autre. Certains tombent dans l'oubli, d'autres demeurent en adoptant une nouvelle signification.

Complémentarité des rôles et comportements d'adaptation et d'innovation

La dynamique de coordination, censée faire territoire, ne va pas de soi. Elle passe par une mise en conformité des acteurs. Certes, les rapports et les groupes sociaux modèlent les comportements, mais pour qu'un système socio-économique soit efficace, il faut une complémentarité des rôles, ce qui suscite des comportements d'adaptation et d'innovation. Ces processus sociaux ne se déroulent pas toujours dans le calme et l'harmonie. La redécouverte récente des règles et des conventions par les économistes laisse trop souvent entendre que l'existence de règles suffit pour assurer la conformité et leur respect par les acteurs. Sous couvert d'une rationalité substantive ou même procédurale (Favereau 1989), les acteurs seraient dotés ou adopteraient un comportement conforme à la recherche de leurs intérêts propres. Nous connaissons les limites du raisonnement de la théorie standard et depuis longtemps Maurice Godelier (1969) avait mentionné le caractère obsolète de cette démarche. Quant aux approches plus récentes de la théorie standard élargie, la rationalité s'acquière par apprentissage et dans la théorie des organisations, les institutions sont les solutions aux problèmes de coordination. Malheureusement, ces processus sont à peu près aussi rares que l'équilibre de plein emploi. C'est donc aller un peu vite en besogne et sous-estimer l'existence et le rôle des conflits, des déviances, de la désobéissance des agents. Cette prise en compte des « désharmonies sociales » remet au devant de la scène l'acteur.

Le territoire est une forme spécifique de construction sociale dans l'espace et résulte de processus particuliers, et non permanents, de synergies de coopération entre les membres de la population. La territorialité ne peut s'envisager sans complémentarité et il est vain de parler de coordination en faisant l'économie de cette dimension. C'est à cette condition que la coopération est possible. La population d'un territoire, participe à l'évolution de la structure sociale, à la formation d'un patrimoine « cognitif », au sens de l'économie des conventions. Les acteurs individuels calculent et développent des stratégies comme le reconnaît également l'institutionnalisme historique, mais les acteurs ont des visions du monde différentes selon leur positionnement social et les contextes sociétaux. Les processus d'apprentissage et d'acquisition de connaissances n'ont de chance de connaître d'issues favorables qu'à condition que les habitants acceptent et valident

les rôles proposés par les organisations. Or, cette question n'est pas suffisamment abordée. Peu de travaux expliquent comment les règles sont suivies pour permettre une coordination entre les acteurs et, éventuellement, une cohésion sociale (Reynaud 2004). Cette carence peut s'expliquer en partie, par la position de l'institutionnalisme des choix rationnels, qui en économie correspond à la nouvelle économie institutionnelle. Soit le respect de la règle implique spontanément la satisfaction de l'intérêt individuel par le calcul. Soit l'adaptation se fait mécaniquement ; les règles complètent le contrat de travail parce qu'elles sont des instruments de coordination qui réduisent l'incertitude, permettant d'aligner les intérêts particuliers comme le prétend la théorie des incitations (Grossman et Hart 1986). Cette approche oublie que les règles sont aussi sociales, qu'elles ne s'appliquent pas dans un monde virtuel et que les institutions remplissent une fonction de régulation des conflits inhérente à la différenciation des intérêts et des positions de pouvoir. D'autres analyses cherchent à élucider les principes de la coordination, mais elles sont peu loquaces sur les pratiques des acteurs. Bénédicte Reynaud souligne à juste titre que la question du mode d'action des règles n'est pas traité. « *Une théorie des règles nécessiterait une théorie de l'acteur* » (Postel et Sobel 2006 : 140). Certes, un territoire est structuré par un ensemble de règles. Mais pour savoir si la coordination est assurée, il faut s'inquiéter du suivi de ces règles. D'autant que si l'action rétroagit sur les règles et que l'acteur économique en a conscience, il est fort probable que ce dernier agira en prenant en compte cette potentialité de modification des règles du jeu (Postel et Sobel 2006 : 141). C'est alors l'action qui forme la règle et fait évoluer la structure, comme le soulignent justement ces auteurs. Les usages et les pratiques des habitants donnent une signification aux règles, mais tous n'ont pas le même pouvoir d'agir sur les règles. C'est en ce sens seulement qu'on peut étendre les conventions à des compromis sociaux. Ces dernières sont le fruit d'ententes plus ou moins informelles - du point de vue juridique - entre des acteurs locaux afin d'assouplir ou de durcir la règle publique. La convention n'induit pas nécessairement une bonne régulation sociale, mais elle est souvent un additif nécessaire à la complémentarité des rôles qui engendre ensuite une coordination. L'insertion de l'individu dans un réseau de liens personnels sont ici fondamentaux (Granovetter 1976). Dans les situations les plus favorables, elles s'accompagnent de solidarités assises sur des liens forts (Ternaux 1996). Dans le cas où l'agent est davantage tributaire du marché, son insertion dans des réseaux reste fondamentale car les liens faibles constituent des passerelles donnant accès à d'autres réseaux. Cela étant la relation de confiance est primordiale dans la réussite du projet et elle s'acquière rarement dans une relation à distance. Le territoire est donc un palier dans le processus d'institutionnalisation économique. Ce sont les lieux où se valide et (ou) se conteste une règle générale.

Il arrive des situations où le territoire ne peut plus remplir ses fonctions d'adaptation des processus de socialisation quand apparaissent des dysfonctionnements, des conflits entre le régime de valeurs et de conventions locales et les nouvelles normes venant du « dehors », du macro-social - échelle mondiale pour un pays, échelle nationale pour le régional et le local - celles-ci pouvant être liées à des interventions publiques ou privées.

Le territoire change donc sous l'effet de son propre fonctionnement, sinon les structures sociales suffiraient à elles seules, à expliquer sa reproduction dans un pur déterminisme. Certes, elles fixent des limites objectives aux groupes d'agents, mais si ces limites sont dépassées, la complémentarité des rôles susceptible d'assurer la coordination n'est plus assurée (p. ex. délinquance, drame du chômage et délocalisations spectaculaires propres à certains territoires). Des chocs asymétriques peuvent être à l'origine de mutations plus ou moins profondes, comme en atteste la globalisation actuelle de nos économies. Ces phénomènes conduisent à une nouvelle régulation qui ne signifie pas que l'économie se « déterritorialise ». On voit au contraire émerger des stratégies de construction économique dans des espaces géographiques imprévus, soit par innovation, soit par recomposition spatiale (Pecqueur et Ternaux 2005). Les habitants des territoires se mobilisent quotidiennement afin de valoriser des externalités spécifiques, concourant à créer des situations de renouvellement économique localisé. La globalisation n'efface pas les territoires. Si les institutions sont des médiations entre structures sociales et comportements individuels, il est superficiel de croire qu'elles effacent toutes formes de conflit, à l'image d'une société parfaite dans une mondialisation heureuse. Elles restent des compromis sociaux, « des armistices provisoires dans la lutte de classe » selon l'expression de Brunot Théret (2000), même si à court terme, elles apparaissent comme des accords partiels de coopération (Favereau 1995).

Conclusion

Cet article a rappelé dans une première partie, qu'il n'y a pas de territoire sans rencontre entre ressources spécifiques et acteurs. Ces ressources ne sont pas les normes ou les conventions en vigueur sur un territoire donné, mais ce qui est susceptible de leur donner naissance, c'est-à-dire une coordination spécifique qui se révèle dans l'action sociale et le jeu des interactions. La notion même d'acteur doit être revisitée. Il est incomplet de limiter ce terme à la firme et erroné de le confondre avec les institutions ou les organisations. Un territoire regroupe de nombreux acteurs dont la fonction n'est pas directement productive, mais vitale dans les processus de reproduction des conditions sociales de production.

La deuxième partie a proposé d'articuler structures sociales, comportements des acteurs et institutions. Nous avons démontré que le territoire est une structure sociale faite de comportements d'interrelation vécues par les habitants au sein de groupes situés. C'est de la sorte que les structures sociales s'imposent aux agents qui en sont les supports. Ces relations participent à l'élaboration de valeurs et de conventions « locales », la nuance tenant à l'échelle choisie de désagrégation spatiale, de l'international ou micro-local. Ces relations structurent les comportements des acteurs. L'historicité du territoire est le processus qui maintient cette permanence structurelle du territoire. L'existence d'un territoire n'est autre que le fonctionnement de sa structure. Les rapports et les groupes modèlent donc les comportements.

Cependant, afin que le système socio-économique soit efficace, faut-il encore

une complémentarité des rôles ce qui suscite des comportements d'adaptation et d'innovation. Les institutions assurent cette fonction parce qu'elles sont à la fois présente dans la structure et dans le comportement. Le comportement est à la fois structuré et structurant. Mais l'existence des normes ne suffit pas. Faut-il qu'elles soient respectées. C'est en ce sens que le territoire participe - par le biais de ses acteurs - à une fonction sociale primordiale : l'intériorisation des normes et des valeurs culturelles. En cas de perturbations exogènes ou endogènes, la plasticité du territoire est atteinte. Comme l'avait parfaitement compris Piaget, la relation entre structures et comportements ne peut pas être expliquée par le seul recours aux normes et aux institutions. Il s'agit de prendre en compte également les valeurs, les symboles, les intérêts et les idées véhiculées par les acteurs. Ce sont les usages et les pratiques des habitants qui donnent une signification aux règles. Certes, la structure agit sur les comportements par l'intermédiaire des règles, ces dernières construisant la structure, mais il faut également y associer le système de représentation des acteurs qui donne une signification à l'intérêt de suivre la règle. Comment sinon, expliquer la transgression des règles ? Nous laisserons le mot de la fin à Bruno Théret : « *La règle du jeu fait le jeu, produit le jeu, mais n'est pas le jeu* » (2003 : 76).

Références

- Bailly, A. 1994. « Territoires et territorialités », dans J. Auray, A. Bailly, P. Derycke et J. Huriot (dirs.). *Encyclopédie d'Économie Spatiale*, p. 275-279.
- Barrère, C., D. Barthélémy, M. Nieddu et F. Vivien. 2005. *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*. Paris: L'Harmattan.
- Biddle J., 1990, « The Role of Negotiation Psychology in J.R Commons' Institutionalism ». *History of Political Economy*, 22 : 19-47.
- Billaudot, B. 2005. « Le territoire et son patrimoine ». *Géographie, Économie et Société*, 7 : 83-108.
- _____. 1986. « The Forms of Capital », in J.G. Richardson (ed.). *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*. New York: Greenwood Press.
- Bourdieu, P. 2000. *Les structures sociales de l'économie*. Paris: Seuil.
- Claval, P. 1995. *L'histoire de la géographie*. Paris: PUF.
- Coban, A. 1995. « La régulation et l'école radicale américaine », dans R. Boyer et Y. Saillard (dirs.). *Théorie de la régulation. L'Etat des savoirs*. Paris : La Découverte.
- Coleman, J.S. 1988. « Social Capital In the Creation of Human Capital ». *American Journal of Sociology*, 94 : 95-120.
- Colletis, G. et B. Pecqueur. 1993. « Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 3 : 489-508.
- _____. 2004. « Révélation de ressources spécifiques et coordination située ». *Économie et Institutions*, 6-7 : 51-74.

- Commons, J.R. 1931. *Institutional Economics*. Reprinted in 1961. Madison: University of Wisconsin Press.
- _____. 1950. *The Economics of Collective Action*. Reprinted in 1970. Madison: University of Wisconsin Press.
- Di Meo, G. 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris: Nathan, Col. Géographie.
- Eymard-Duvernay, F. 2006. *L'économie des conventions, méthodes et résultats*. Tome 1, débats. Paris : La Découverte.
- Favereau, O. 1989. « Marchés internes, marchés externes ». *Revue Economique*, 40 : mars.
- Favereau, O. 1995. « Conventions et régulation », dans R. Boyer, Y. Saillard (dirs.). *Théorie de la régulation. L'Etat des savoirs*. Paris : La Découverte.
- Gilly, J., et F. Wallet. 2005. « Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale ». *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 5 : 699-722.
- Godelier, M. 1969. *Rationalité et irrationalité en économie*. Volume 2. Paris : Ed. Maspéro.
- Granovetter, M. 1985. « Economic Action and Social Structure, The Problem of Embeddedness ». *American Journal of Sociology*, 91 : 481-510.
- _____. 1976. « Network Sampling : Some First Steps ». *American Journal of Sociology*, 81 : 1287-1303.
- Grossman, S., and O. Hart. 1986. « The Costs and Benefits of Ownership. A Theory of Vertical Integration ». *Journal of Political Economy*, 94 : 691-719.
- Hirshman, A. 1986. *Vers une économie politique élargie*. Paris : Ed de Minuit.
- Lefebvre, H. 1966. « Claude Lévy-Strauss ou le nouvel éléatisme ». *L'homme et la société*, 1-2.
- Lin, N. 1995. « Les ressources sociales : une théorie du capital social ». *Revue française de sociologie*, 36 : 685-704.
- Maillat, D. 1994. « Comportements spatiaux et milieux innovateurs », dans J. Auray, A. Bailly, P. Derycke et J. Huriot (dirs.). *Encyclopédie d'Économie Spatiale*. Paris : Economica, p. 255-262.
- Nicolai, A. 1960. *Comportement économique et structures sociales*. Rééd. 1999 par PUF. Paris : L'Harmattan.
- North, D.C. 1991. « Institutions ». *Journal of Economic Perspectives*, 5 (1).
- Pecqueur, B. et P. Ternaux. 2005. « Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale ». *Géographie, Économie, Société*, 7 : octobre-décembre.
- Piaget, J. 1966. *La psychologie de l'enfant*. Paris : PUF.
- _____. 1968. *Le structuralisme*. Paris : PUF.
- Postel, N. et R. Sobel. 2006. « Quelle théorie hétérodoxe de l'acteur économique ? », dans F. Eymard-Duvernay (dir.). *L'économie des conventions, méthodes et résultats*. Paris : La découverte, pp.131-150.
- Radcliffe-Brown, A.R. 1952. *Structure and Function in Primitive Society*. London: Cohen and West Ltd. French translation 1972, *Structure et fonction dans la société primitive*. Paris ; Points Seuil.
- Reynaud, B. 2004. *Les règles économiques et leurs usages*. Paris : Ed O. Jacob.
- Staszak, J. 2001. « La géographie », dans J. Berthelot. *Epistémologie des sciences*

- sociales*. Paris : PUF.
- Ternaux, P. 1996. « Solidarités et construction des territoires », in A. Euzéby et C. Euzéby (eds.). *Les solidarités, fondements et défis*. Paris : Economica, pp.209-226.
- _____. 1998. « Marchés locaux et marchés internes du travail : une approche par le territoire », dans B. Lamotte (ed.). *Les régulations de l'emploi, les stratégies des acteurs*. Paris : L'Harmattan.
- Theret, B. 2000. « Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ? ». *La Lettre de la Régulation*, 35 : décembre.
- _____. 2001. « Saisir les faits économiques : la méthode Commons ». *Cahiers d'Economie Politique*, 40-41 : 79-137.
- _____. 2003. « Institutionnalismes et structuralismes : oppositions, substitutions ou affinités électives ? ». *Cahiers d'économie politique*, « Qu'a-t-on appris sur les institutions ? », 44 : 51-78.
- Williamson, O.E. 1994. *Les institutions de l'économie*. Paris : InterEditions.